



Espace fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 2 janvier 2008

En terrasse de café protégée par des parasol peut-on fumer

Réponse :

Le décret du 15 novembre 2006 ne s'applique pas dans les espaces qui ne sont pas fermés ou qui ne sont pas couverts.

Le cafetier devra cependant réfléchir à la protection des non-fumeurs avant de dédier totalement ces espaces aux fumeurs, c'est une question de civisme qui, si elle est systématiquement occultée, entraînera nécessairement de nouvelles réglementations contraignantes.